

Compte-rendu final de la réunion de synthèse sur la réorganisation de Seine aval et le réaménagement de la plaine d'Achères, le 11 décembre.

La seconde réunion de synthèse s'est déroulée le 11 décembre en présence de soixante-dix personnes. La réunion a principalement porté sur l'insertion du projet et l'aménagement de la plaine.

Le SIAAP a présenté sa vision de la refonte élaborée après l'analyse des projets des 3 groupements. Il a ainsi indiqué que les projets ayant la même genèse apportaient des résultats similaires : commencer la refonte par la reconstruction du prétraitement, « refondre » 70 % de la capacité par l'aménagement de l'existant. La principale différence entre les propositions : un groupement entend traiter 30 % des volumes complémentaires avec la même technologie, les deux autres souhaitent traiter ces volumes avec un procédé à membranes.

Par ailleurs, le SIAAP a présenté son programme et calendrier de réduction des nuisances olfactives. En 2008, de nouveaux réactifs seront utilisés. En 2011, un nouveau traitement des jus de retour des boues sera mis en place. En 2015, les bassins biologiques seront arrêtés. 2017 marquera la fin de l'usine actuelle des boues.

Enfin, le SIAAP a présenté les questions sur lesquelles il souhaite poursuivre un dialogue avec les acteurs du territoire : Quels aménagements ? Que faire des 300 hectares restitués ? Que faire des 350 hectares de la zone de transition paysagère ? Qui doit les entretenir ? Faut-il ouvrir ces espaces au public ? Faut-il enfouir la ligne THT ? Faut-il déplacer le port fluvial ? Faut-il des liaisons douces entre la forêt et le fleuve ? Quels accès et quelles dessertes routières ?

La réunion, d'une durée plus courte que les précédentes, a permis de soulever plusieurs points de débat.

Quel aménagement cohérent et concerté de la plaine ?

Plusieurs intervenants d'Achères, Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine, ont évoqué les différents projets conçus sur la Plaine.

Il est apparu en cours de débat que plusieurs logiques apparemment contradictoires seront à combiner dans un projet d'ensemble cohérent. Ainsi, la plaine est considérée dans le SDRIF comme une zone à fort enjeu économique : avec la construction d'un nouveau port lié au canal Seine Nord et l'exploitation sur 100 hectares de granulats. Par ailleurs, la réflexion menée pour classer la forêt en forêt de protection conduirait à des évolutions foncières. Dans cette hypothèse, certains acteurs ont souhaité recréer un lien forestier jusqu'à la Seine. Enfin des projets liés aux équipements du Paris-Saint-Germain sont envisagés sur ces territoires.

Il est ainsi apparu au cours de la réunion, que l'utilisation des 300 hectares libérés par la refonte devait se penser dans le cadre d'un « projet cohérent » sur l'ensemble de la plaine.

Des intervenants « de l'autre rive » ont souhaité que ce projet soit concerté avec eux. Ils refusent en effet de remplacer les nuisances de Seine Aval par les nuisances des carrières, présentés comme une potentialité du territoire par un représentant de la mairie d'Achères.

Quelles voies de circulations routières et douces ?

Les débats ont principalement porté sur les circulations routières et notamment les liaisons avec Maisons-Laffitte. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'une nouvelle circulation routière en bordure de forêt était juridiquement impossible à cause de la règle des 50 mètres. Par ailleurs, la question des portes de Fromainville a été une nouvelle fois évoquée : l'une des portes est fermée ; la circulation routière sur la seconde est volontairement limitée. Cependant, plusieurs intervenants ont souhaité le maintien des liaisons entre la RN 184 et Maisons-Laffitte.

Sur les circulations douces, plusieurs acteurs ont insisté sur la nécessité de prévoir des liaisons « perpendiculaires » entre la forêt et la Seine. La cohabitation entre différents modes de transports « doux » a été évoquée : délimiter des voies piétonnières, les voies pour VTT et les voies pour cyclistes routiers.

Quelle gestion des espaces et quel financement de leur dépollution et de leur entretien ?

Plusieurs intervenants ont évoqué la question du financement des

projets sur la plaine.

Un intervenant s'est demandé dans quelles conditions les terrains avaient été acquis par la Ville de Paris au 19^{ème} siècle. D'autres ont demandé qui financerait la dépollution des terrains : le SIAAP, la Ville de Paris, les « repreneurs ». Certains se sont demandé si les réaménagements ne seraient pas financés par l'exploitation des sous-sols.

Par ailleurs, selon un intervenant, le financement des terrains libérés par le SIAAP ou les 300 hectares de transition relève d'un accord entre la Région, les départements et les collectivités du territoire.

Quelle insertion dans le paysage des bâtiments ?

En réaction aux photomontages, plusieurs intervenants ont insisté sur un « camouflage » forestier des bâtiments du SIAAP. Ils ont insisté sur la nécessité de toits « végétalisés ».

Un architecte membre d'un groupement a considéré qu'il ne fallait pas camoufler les bâtiments, mais au contraire « positiver » l'image d'une activité consacrée à l'environnement. L'architecture retenue devant valoriser l'héritage et construire un devenir.

Cette intervention a suscité une réaction vive d'un élu considérant que la « valorisation architecturale » de l'usine relevait d'une plaisanterie de garçon de bain. Il est selon lui évident d'intégrer la station dans la forêt.

Quelles parts des traitements en biologique et en chimique ?

Un représentant du personnel du SIAAP a rappelé que son syndicat CGT souhaite que l'on privilégie le traitement biologique. Il s'est interrogé sur les parts respectives allouées au biologique et au chimique dans les projets des trois groupements.

Le représentant du SIAAP a indiqué que la réponse à cette question était très complexe. Un représentant de la CPDP a fait remarquer que les 4 mois de débat n'avait pas permis à des observateurs attentifs de mieux comprendre les choix à faire et les avantages et inconvénients de ces différents procédés.

Quel impact de la Station sur l'étang du Cora ?

Certains intervenants font remarquer que le niveau d'eau de l'étang du

Cora baissait actuellement.

Le représentant de l'ONF a précisé que cet étang était alimenté en eau par la nappe phréatique. Or, selon certaines analyses, le niveau de la nappe aurait baissé depuis l'arrêt des irrigations effectuées par la SIAAP sur la plaine.

Il a été reconnu que ce phénomène mérite une étude à réaliser entre la SIAAP et l'ONF.

Quels risques pour Paris et l'Ile-de-France d'un accident ou d'un attentat à Seine Aval ?

Un intervenant est revenu sur sa question écrite. Elle portait sur les conséquences d'une panne « générale » de Seine Aval qui ferait suite à un accident sur le site ou à un attentat. Il a indiqué que la réponse obtenue ne lui semble pas suffisante.

Le SIAAP rappelle que l'usine n'est pas considérée comme un bâtiment stratégique. Il rappelle également que selon lui, le risque de panne est très limité puisque les bâtiments sont constitués de différents petits modules indépendants les uns des autres.

Le participant considère que cette réponse n'est pas suffisante et ne comprend pas pourquoi des études de risques ne sont pas réalisées.